



Offre Santé et Prévention pour les Travailleurs Indépendants

Vous êtes travailleur indépendant et votre activité rentre dans le respect du champ d'application les entreprises visées à l'article 1 de la convention collective de la banque du 10 janvier 2000, ainsi que leurs organismes de rattachement relevant des classes NAF 94-11 Z, 94-12 Z, 94-99 Z et 66-19 B ; votre santé est essentielle pour assurer la pérennité de votre activité. Notre Service de Santé au Travail vous propose une offre dédiée, adaptée à vos besoins spécifiques.

✓ Ce que nous vous proposons :

1. Bilan de santé personnalisé

- Consultation avec un professionnel de santé (médecin du travail, infirmier)
- Dépistage des risques professionnels (TMS, stress, risques cardiovasculaires...)
- Conseils en prévention et ergonomie adaptés à votre activité

2. Accès à des ateliers et formations

- Gestion du stress et prévention du burn-out
- Ergonomie et prévention des troubles musculosquelettiques
- Premiers secours et gestes qui sauvent

3. Suivi et accompagnement

- Évaluation des risques liés à votre environnement de travail
- Conseils pour l'aménagement de votre espace de travail
- Orientation vers des spécialistes en cas de besoin

4. Accès à un réseau de professionnels

- Partenariats avec des kinésithérapeutes, psychologues du travail
- Assistance en cas d'arrêt de travail ou de difficultés professionnelles